



LISTE DES DELIBERATIONS

Le lundi 2 février deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEBON Anthony	P	LEMOINE Vincent	PVR SP	TETREL Guylène	P
DEVILLE Olivier	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
DOUBLET Thierry	P	RENOUF Pascal	P		
FAGUAIS François	P	SAVARY Chantal	PVR OD		

**Secrétaire de séance** : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. STRUGALA Philippe

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

Convocation : 27/01/2026      Affichage : 27/01/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. Ajout d'un point non prévu à l'ordre du jour**

**Délibération 20260202-01**

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025**

**Délibération 20260202-02**

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



Vains

LISTE DES DELIBERATIONS

**3. SMPGA : modification des statuts**

**Délibération 20260202-03**

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**4. Lotissement Chemin de la Bucaille : attribution des parcelles**

**Délibération 20260202-04**

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**5. Route des Salines : détermination du mode de circulation**

**Délibération 20260202-05**

Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.

**6. ENEDIS : restructuration du réseau électrique Haute Tension route des Domaines**

**Délibération 20260202-06**

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La présente séance est levée à vingt-deux heures trente minutes et contient 6 délibérations numérotées 20260202-01 à 20260202-06.

Fait à Vains, le 03/02/2026



Le Maire

Olivier DEVILLE